

# ALLOCATION SPORTIVE OU CULTURELLE

Enfants et adolescents juvisiens de 4 à 20 ans inscrits à une activité du territoire  
et en fonction de votre Taux de Participation Individuel (TPI)

**Dépôt de dossier du 4 septembre au 20 octobre 2023**

A retourner par courrier : CCAS Espace Marianne, 25 Grande Rue.

Ou à déposer aux horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h // jeudi de 13h30 à 17h

Tout dossier non complet ne sera pas instruit.

Date de dépôt du dossier :

## À REMPLIR PAR L'ASSOCIATION

Nom de l'association : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Le soussigné(e), ..... Président(e),

Atteste que l'enfant (nom – prénom) ..... Né(e) le .....

Nom et prénom des parents : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Est inscrit(e) pour la saison 2023/2024 pour la pratique sportive ou culturelle suivante : .....

Montant de la cotisation annuelle :

Montant du ticket loisirs CAF :

Montant de la participation du CE :

Montant de la cotisation acquitté :

**Une seule allocation par enfant, plafonnée à 100 €  
Faire calculer le TPI à l'espace Marianne avant le dépôt du dossier**

## COPIES À FOURNIR AU DOSSIER

Taux de Participation Individuel 2023/2024

Notification récente CAF

Courrier d'attribution du ticket loisir CAF

RIB

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature du Président :

Date et signature du demandeur :

Cachet de l'association :